

L'animateur fétichiste était attiré par les pieds des enfants

Un ancien animateur périscolaire de Combs-la-Ville a été condamné mardi pour avoir abusé sexuellement de 14 petits garçons. Il était attiré par leurs pieds.

Étrange fétichisme ! Un ancien employé de la ville de Combs-la-Ville, animateur périscolaire, était attiré sexuellement par les pieds des enfants...

Nicolas S., 28 ans, a été condamné au tribunal correctionnel, mardi 11 mars, pour avoir commis des agressions sexuelles par personne ayant autorité sur quatorze petits garçons. Des faits commis de 2004 à 2011, à l'école ou en centre de loisirs.

L'agresseur, qui s'occupait des enfants à la cantine et à la garderie, déchaussait les enfants pour se masturber.

Prison ferme

Le prévenu, qui a reconnu

les faits, a été licencié de son emploi. Il a été condamné à 18 mois de prison ferme et mise à l'épreuve. Le procureur avait requis 4 ans de prison ferme.

Nicolas S. a déjà effectué un an de détention provisoire et ne retournera pas en prison, le restant de sa peine étant aménageable. « C'est quelqu'un de difficile à cerner et je n'ai pas la réelle sensation qu'il ait pris conscience de la gravité de ses actes, commente Sophie Ksentine,

avocate d'une des victimes. *Durant son contrôle judiciaire, il est entré en contact avec un mineur de 14 ans alors qu'il n'en avait pas le droit* ».

Le tribunal lui a notifié l'interdiction d'exercer une activité en contact avec les mineurs et de rencontrer les victimes. L'ex-animateur devra verser à chacune d'elles des indemnités allant de 1 000 € à 2000 €.

A. G. B.